



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIe siècle**

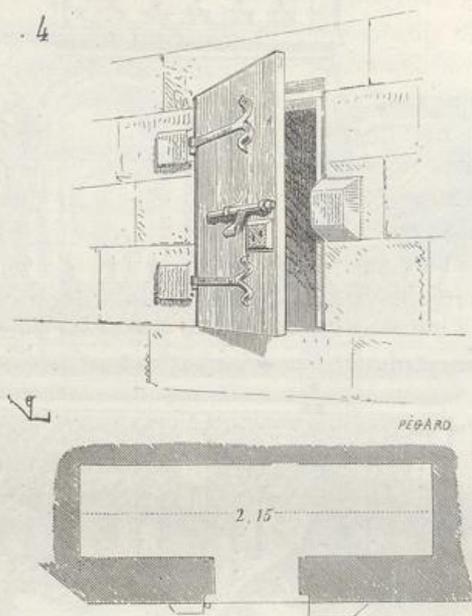
Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

Paris, 1858

Armoirie

[urn:nbn:de:hbz:466:1-79991](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-79991)

Nous reproduisons (4) le figuré de l'une de celles qui existent encore



dans la grosse tour carrée de Montbard, dont la construction remonte au XIII^e siècle. Ces armoires étaient destinées à conserver des vivres; quelquefois elles sont ventilées, divisées par des tablettes de pierre ou de bois. On remarquera avec quel soin les constructeurs ont laissé des saillies à la pierre aux points où les gonds prennent leurs scellements, et où le verrou vient s'engager (VOY GACHE, GOND, VERROU).

ARMOIRIE, s. f. Lorsque les armées occidentales se précipitèrent en Orient, à la conquête du saint sépulcre, leur réunion formait un tel mélange de populations différentes par les habitudes et le langage, qu'il fallut bien adopter certains signes pour se faire reconnaître des siens lorsqu'on en venait aux prises avec l'ennemi. Les rois, connétables, capitaines et même les simples chevaliers qui avaient quelques hommes sous leur conduite, afin de pouvoir être distingués dans la mêlée au milieu d'alliés et d'ennemis dont le costume était à peu près uniforme, firent peindre sur leurs écus des signes de couleurs tranchées, de manière à être aperçus de loin. Aussi les armoiries les plus anciennes sont-elles les plus simples. Dès le XI^e siècle déjà l'usage des tournois était fort répandu en Allemagne, et les combattants adoptaient des couleurs, des emblèmes, qu'ils portaient tant que duraient les joutes; toutefois, à cette époque, les nobles jouteurs semblent changer de devises ou de signes et de couleurs à chaque tournoi. Mais lors-

que leurs écus armoriés se furent montrés devant les infidèles, lorsque, revenus des champs de bataille de l'Orient, les chrétiens occidentaux rapportèrent avec eux ces armes peintes, ils durent les conserver autant comme un souvenir que comme une marque honorable de leurs hauts faits. De tout temps, les hommes qui ont affronté des périls ont aimé conserver les témoins muets de leurs longues souffrances, de leurs efforts et de leurs succès. Les armes émaillées de couleurs variées, de figures singulières, portant la trace des combats, furent religieusement suspendues aux murailles des châteaux féodaux; c'était en face d'elles que les vieux seigneurs racontaient leurs aventures d'outre-mer à leurs enfants, et ceux-ci s'habituèrent à considérer ces écus armoyés comme un bien de famille, une marque d'honneur et de gloire qui devait être conservée et transmise de génération en génération. C'est ainsi que les armoiries, prises d'abord pour se faire reconnaître pendant le combat, devinrent héréditaires comme le nom et les biens du chef de la famille. Qui ne se rappelle avoir vu, après les guerres de la révolution et de l'empire, un vieux fusil rouillé suspendu au manteau de la cheminée de chaque chaumière?

Les armoiries devenues héréditaires, il fallut les soumettre à de certaines lois fixes, puisqu'elles devenaient des titres de famille. Il fallut blasonner les armes, c'est-à-dire les expliquer¹. Ce ne fut toutefois que vers la fin du XIII^e siècle que l'art héraldique posa ses premières règles²; pendant le XIII^e siècle il se développa, et se fixa pendant les XIV^e et XV^e siècles. Alors la science du blason était fort en honneur; c'était comme un langage réservé à la noblesse, dont elle était jalouse, et qu'elle tenait à maintenir dans sa pureté. Les armoiries avaient, pendant le XIV^e siècle, pris une grande place dans la décoration, les étoffes, les vêtements; c'est alors que les seigneurs et les gens de leurs maisons portaient des costumes armoyés. Froissart, dans ses chroniques, ne fait pas paraître un noble de quelque importance sans faire suivre son nom du blason de ses armes. Les romans des XIII^e et XIV^e siècles, les procès-verbaux de fêtes, de cérémonies, sont remplis de descriptions héraldiques. Nous ne pouvons dans cet article que donner un aperçu sommaire de cette science, bien qu'elle soit d'une grande utilité aux architectes qui s'occupent d'archéologie. Faute d'en connaître

¹ *Blasonner* vient du mot allemand *blasen* (sonner du cor) : « C'était autrefois la coutume de ceux qui se présentaient pour entrer en lice dans les tournois, de notifier ainsi leur arrivée; ensuite les hérauts sonnaient de la trompette, blasonnaient les armes des chevaliers, les décrivaient à haute voix, et se répandaient quelquefois en éloges au sujet de ces guerriers. » (*Nouv. Méth. du blason, ou l'Art hérald.* du P. Ménestrier, mise dans un meilleur ordre, etc., par M. L^{***}. In-8°. Lyon, 1770.)

² « Louis le Jeune est le premier de nos rois qui soit représenté avec des fleurs de lis à la main et sur sa couronne. Lorsqu'il fit couronner son fils, il voulut que la dalmatique et les bottines du jeune prince fussent de couleur d'azur et semées de fleurs de lis d'or. » (*Ibid.*)

les premiers éléments, nous avons vu de notre temps commettre des bévues dont le moindre inconvénient est de prêter au ridicule. C'est une langue qu'il faut s'abstenir de parler si on ne la connaît bien. Louvan Geliot, dans son *Indice armorial* (1635), dit avec raison : « que la cognoissance des « diverses espèces d'armoiries, et des parties dont elles sont composées, « est tellement abstruse, et les termes si peu usitez dans les autres sujets « d'escrire, ou de parler, qu'il faut plusieurs années pour sonder le fond « de cet abymé, et une longue expérience pour pénétrer jusques au cœur « et dans le centre de ce chaos. » Depuis cet auteur, le P. Menestrier particulièrement a rendu l'étude de cette science plus facile : c'est surtout à lui que nous empruntons le résumé que nous donnons ici.

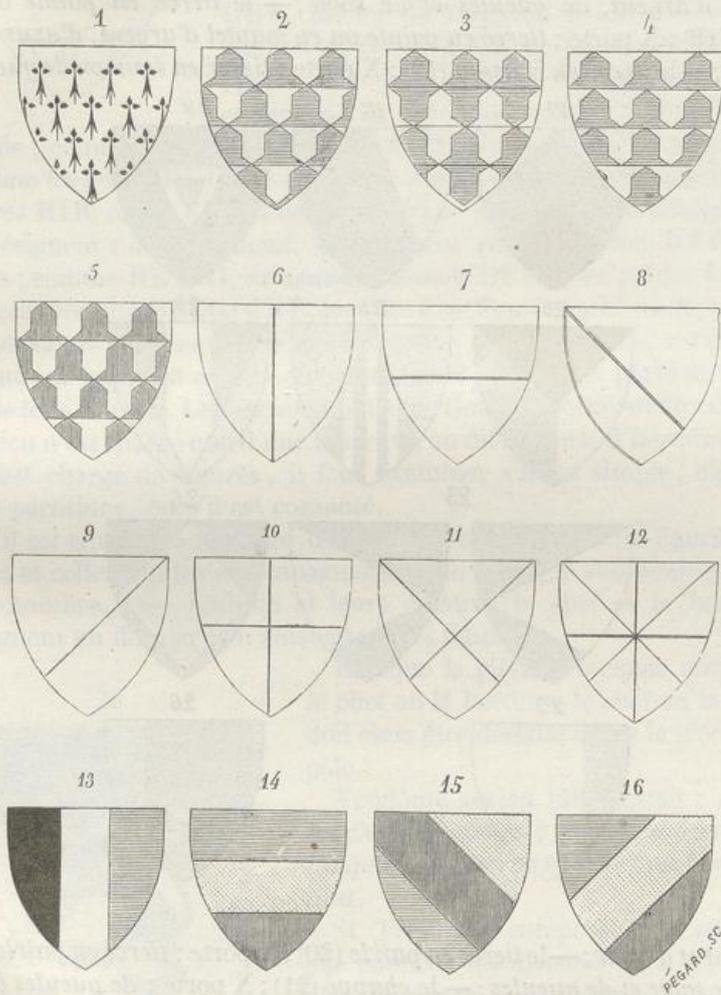
Trois choses doivent entrer dans la composition des armoiries : les *émaux*, l'*écu* ou *champ*, et les *figures*. Les émaux comprennent : 1^o les *métaux*, qui sont : *or* ou jaune, *argent* ou blanc ; 2^o les couleurs qui sont : *gueules*, qui est rouge, *azur*, qui est bleu, *sinople*, qui est vert, *pourpre*, qui est violet tirant sur le rouge, *sable*, qui est noir ; 3^o les *pannes* ou *fouurrures*, qui sont : *hermine* et *vair*, auxquelles on peut ajouter la *contre-hermine* et le *contre-vair*. Les émaux propres à l'hermine sont argent ou blanc pour le champ, et sable pour les mouchetures (1) ; le contraire pour la contre-hermine, c'est-à-dire sable pour le fond, et argent ou blanc pour les mouchetures¹. Le vair est toujours d'argent et d'azur, et se représente par les traits indiqués ici (2). Le contre-vair est aussi d'argent et d'azur ; il diffère du vair en ce que, dans ce dernier, le métal est opposé à la couleur, tandis que dans le contre-vair le métal est opposé au métal, et la couleur à la couleur (3). Le vair en pal ou appointé se fait en opposant la pointe d'un vair à la base de l'autre (4).

Quelquefois l'hermine et le vair adoptent d'autres couleurs que celles qui leur sont propres ; on dit alors herminé ou vairé de tel ou tel émail, par exemple : Beaufremont porte *vairé d'or et de gueules* (5). Une règle générale du blason est de ne mettre point couleur sur couleur à la réserve du pourpre, ni métal sur métal ; autrement les armoiries seraient fausses, ou du moins à *enquérir*. On désigne par armes à enquérir celles qui sortent de la règle commune, qui sont données pour quelque acte remarquable ; dans ce cas on peut mettre couleur sur couleur, métal sur métal. L'intention de celui qui prend de telles armes est de s'obliger à rendre compte du motif qui les lui a fait adopter.

L'écu ou champ est simple ou composé : dans le premier cas, il n'a qu'un

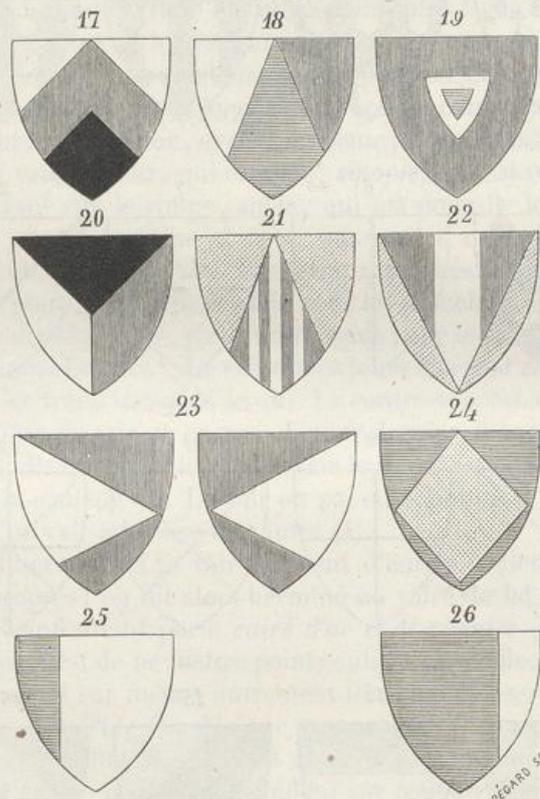
¹ Il est entendu que, conformément à la méthode employée depuis le xviii^e siècle pour faire reconnaître par la gravure les émaux des armoiries, nous exprimons l'argent par l'absence de toute hachure, l'or par un pointillé, l'azur par des hachures horizontales, gueules par des hachures verticales, le sinople par des hachures diagonales de droite à gauche (de l'écu), le pourpre par des lignes diagonales de gauche à droite, le sable par du noir sans travail, bien que dans la gravure en taille-douce ou l'intaille, on l'indique par des hachures horizontales et verticales croisées.

seul émail sans divisions ; dans le second, il peut avoir plusieurs émaux. Il est alors divisé ou *parti*. On compte quatre partitions principales, dont toutes les autres dérivent : le *parti*, qui partage l'écu perpendiculairement en deux parties égales (6) ; le *coupé* (7) ; le *tranché* (8) ; le *taillé* (9). Le parti et le coupé forment l'*écartelé* (10), qui est de quatre, de six, de huit, de dix, de seize quartiers et plus encore quelquefois. Le tranché et le



taillé donnent l'*écartelé en sautoir* (11). Les quatre partitions ensemble donnent le *gironné* (12). Quand le gironné est de huit pièces comme l'exemple (fig. 12), on l'appelle simplement gironné ; mais quand il y a plus ou moins de girons, on en désigne le nombre : gironné de six, de dix, de douze, de quatorze pièces. *Tiercé* se dit de l'écu qui est divisé en trois parties égales de différents émaux conformément à chacune des partitions. Ainsi, le tiercé par le parti s'appelle *tiercé en pal* (13) ; X porte : *tiercé en pal de sable, d'argent et d'azur* ; — le tiercé par le coupé s'appelle *tiercé en*

fasce (14); X porte : *tiercé en fasce d'azur, d'or et de gueules*; — le *tiercé en bande* est donné par le *tranché* (15); X porte : *tiercé en bande d'or, de gueules et d'azur*; — le *tiercé en barre* par le *taillé* (16); X porte : *tiercé en barre d'azur, d'or et de gueules*. Il y a en outre les tiercés qui ne se rapportent pas aux quatre premières partitions, mais qui se tracent d'après certaines figures héraldiques. Il y a le *tiercé en chevron* (17); X porte : *tiercé en chevron d'argent, de gueules et de sable*; — le *tiercé en pointe ou en mantel* (18); X porte : *tiercé en pointe ou en mantel d'argent, d'azur et de gueules*; — le *tiercé en écusson* (19); X porte : *tiercé en écusson de gueules,*



d'argent et d'azur; — le *tiercé en pairle* (20); X porte : *tiercé en pairle d'argent, de sable et de gueules*; — le *chappé* (21); X porte : *de gueules à trois pals d'argent chappé d'or*; — le *chaussé* (22); X porte : *de gueules ou pal d'argent chaussé d'or*; — l'*ambrassé à dextre et à sénestre* (23); X porte : *d'argent embrassé à sénestre de gueules*; X porte : *d'argent embrassé à dextre de gueules*; — le *vêtu* (24); X porte : *d'or vêtu d'azur*; — l'*adextré* (25); X porte : *d'argent adextré d'azur*; — le *sénestré* (26); X porte : *d'azur sénestré d'argent*.

La position des figures qui sont placées sur l'écu doit être exactement déterminée, et, pour le faire, il est nécessaire de connaître les différentes

parties de l'écu (27). A est le centre de l'écu; B, le chef; D, le canton dextre du chef; E, le canton sénestre du chef; F, le flanc dextre;



G, le flanc sénestre; C, la pointe; H, le canton dextre de la pointe; I, le canton sénestre. Quand une figure seule occupe le centre de l'écu, on ne spécifie pas sa situation. Si deux, trois ou plusieurs figures sont disposées dans le sens des lettres DBE, on les dit rangées en chef; si elles sont comme les lettres FAG, en fasce; si elles suivent l'ordre des lettres HCI, en pointe; disposées comme BAC, elles sont en pal; comme DAI, en

bande; comme EAH, en barre. Trois figures sont généralement placées comme les lettres DEC: deux et une; lorsqu'elles sont placées comme les lettres HIB, on les dit mal ordonnées. Les figures posées comme DEHI se désignent: deux et deux. Cinq figures posées comme BACFG, en croix; comme DEAHI, en sautoir; comme DEAC, en pairle. Les pièces rangées comme DBEGICHF, en orle. Une figure placée en A, au milieu de plusieurs autres qui seraient différentes par leur forme, est en abîme. Quand un écu n'est chargé d'aucune figure, on dit: X porte de tel métal ou de telle couleur. Les anciens comtes de Gournai portaient de sable plein. Si l'écu n'est chargé que d'une fourrure, on dit: X porte d'hermine (fig. 4). S'il est chargé de figures, il faut examiner s'il est simple, c'est-à-dire sans partitions, ou s'il est composé.

S'il est simple, on énonce d'abord le champ, puis les figures principales et celles qui les accompagnent ou ne sont que secondaires, ensuite leur nombre, leur position et leurs émaux; le chef et la bordure se désignent en dernier lieu ainsi que leurs figures.

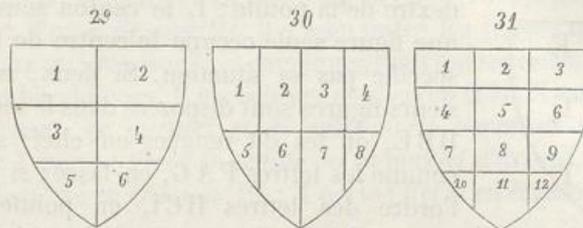


Lorsque la pièce principale empiète sur le chef ou la bordure, le chef ou la bordure doit alors être désigné avant la pièce principale.

Vendôme ancien (28) portait: *d'argent au chef de gueules à un lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout.*

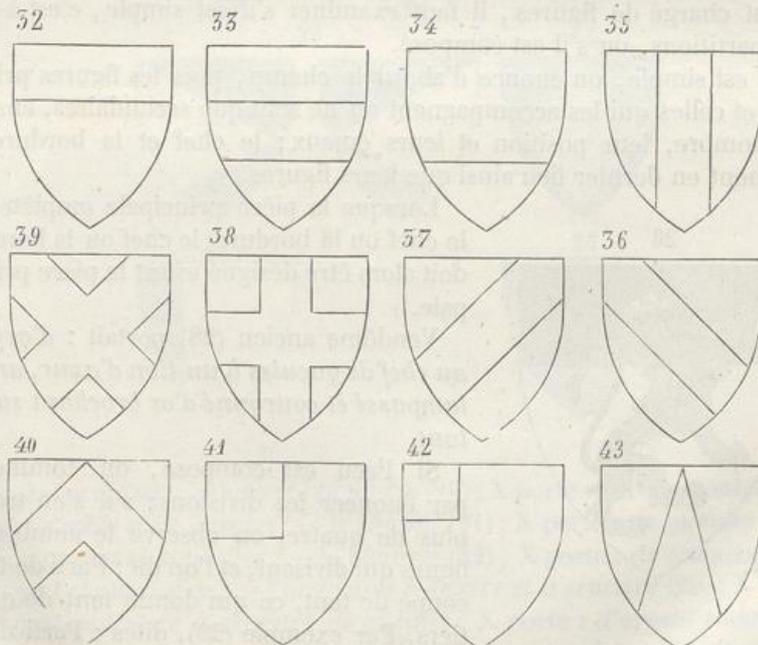
Si l'écu est composé, on commence par énoncer les divisions; s'il s'en trouve plus de quatre, on observe le nombre de lignes qui divisent, et l'on dit: Parti de tant, coupé de tant, ce qui donne tant de quartiers. Par exemple (29), dites: Parti d'un, coupé de deux, ce qui donne six quartiers; au premier de..., au second de..., au troisième, etc.; — (30), parti de trois, coupé d'un, ce qui donne huit quartiers; au premier de..., au second de..., etc.; — (31), parti de deux, coupé de trois, ce qui donne douze quartiers; au premier

de...., au second de...., etc. On blasonne chaque quartier en détail, en commençant par ceux du chef, et en allant de la droite de l'écu à la gauche.



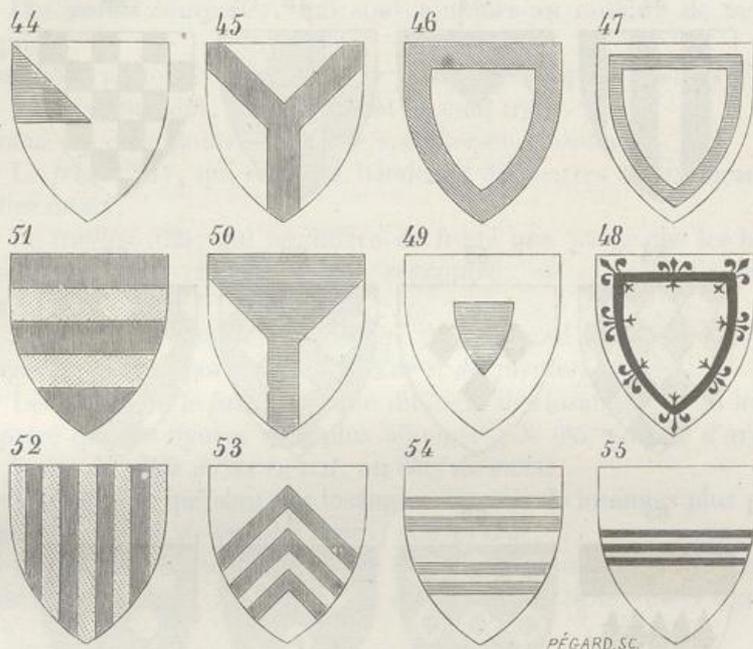
Les figures ou pièces ordinaires du blason sont de trois sortes : 1^o les figures héraldiques ou propres, 2^o les figures naturelles, 3^o les figures artificielles. Les figures héraldiques se subdivisent en pièces honorables de premier et de second ordre. Les pièces honorables de premier ordre occupent habituellement dans leur largeur, lorsqu'elles sont seules, le tiers de l'écu ; à l'exception du franc-quartier, du canton et du giron qui n'en occupent que la quatrième partie.

Ces pièces sont : *le chef* (32), *la fasce* (33), *la champagne* (34), *le pal* (35),



la bande (36), *la barre* (37), *la croix* (38), *le sautoir* (39), *le chevron* (40), *le franc-quartier* (41), *le canton* (42) dextre ou sénestre ; *la pile* (43) ou

la pointe, le giron (44), la pairle (45), la bordure (46), l'orle (47), plus étroit que la bordure, le trescheur (48) ou *essonier* qui ne diffère de l'orle qu'en ce qu'il est plus étroit et fleuronné, l'*écu en abîme* (49), le *gousset* (50), rarement employé. Lorsque les pièces dont nous venons de parler se multiplient, ces répétitions se nomment *rebattements*. Harcourt porte : *de gueules à deux fasces d'or* (51). Aragon (royaume) porte : *d'or à quatre pals de*



gueules (52). Richelieu porte : *d'argent à trois chevrons de gueules* (53). Les pièces honorables, lorsqu'elles ne sont pas en nombre, doivent remplir, comme nous l'avons dit, le tiers de l'écu ; mais il arrive parfois qu'elles ont une largeur moindre, le tiers de leur largeur ordinaire ou le neuvième de la

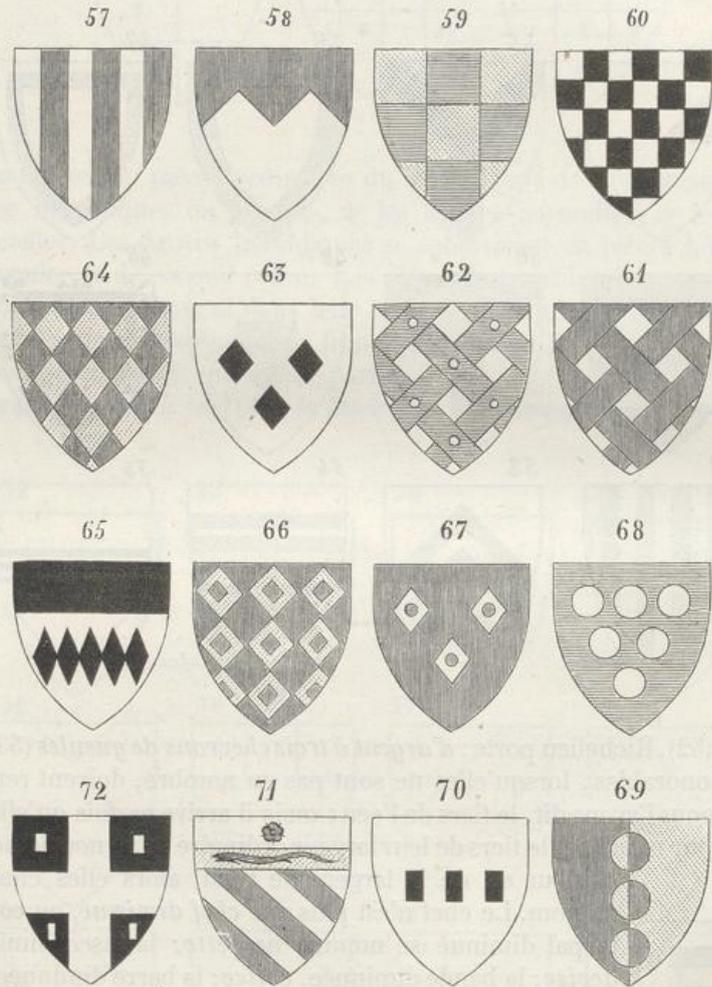
56



hauteur ou de la largeur de l'écu, alors elles changent de nom. Le chef n'est plus que *chef diminué*, ou *comble*, le pal diminué se nomme *vergette*; la fasce diminuée, *devise*; la bande diminuée, *cotice*; la barre diminuée, *traverse*. La cotice et la traverse sont alésées lorsqu'elles ne touchent pas les bords de l'écu. Dans ce cas, la cotice est dite *bâton péri en bande*, et la traverse *bâton péri en barre*. La champagne diminuée se nomme *plaine*. Les

fasces, les bandes et les barres très-minces et mises deux à deux sont des *jumelles* ou *gemelles* (54). Si elles sont disposées trois à trois, on les nomme *tierces* ou *tierches* (55). Les fasces alésées de trois pièces se disent *hamade* ou *haïmaide* (56).

Lorsque l'écu est couvert de pals, de fascés, de bandes, de chevrons, etc., en nombre égal, c'est-à-dire de façon à ce que l'on ne puisse dire : tel émail est le champ, on blasonne ainsi : *pallé*, *fascé*, *bandé*, *coticé*, *chevronné*, etc., de tant de pièces et de tel émail. D'Amboise porte : *pallé d'or et de gueules de six pièces* (57).



PÉGARD. SC.

Si le nombre des pallés excède celui de huit, on dit *vergetlé*.

Si le nombre des fascés excède huit, on dit *burellé*, de tant de pièces ; si le bandé excède celui de neuf, on dit *coticé*.

Si les pals, les fascés, les bandes, les chevrons sont opposés, c'est-à-dire si ces figures divisées par un trait se chevauchent de manière à ce que

le métal soit opposé à la couleur, et *vice versa*, on dit alors *contre-pallé*, *contre-fascé*, *contre-bandé*, *contre-chevronné*.

Les pièces moins honorables, ou du second ordre, sont :

1^o L'*emmanché*.

Il faut exprimer si l'*emmanché* est en pal, en bande ou en fasce.

X (58) porte : *emmanché en fasce d'une pointe et deux demies de gueules sur argent*.

2^o Les *points équipollés*, qui sont toujours au nombre de neuf en échiquier.

Bussi (59) porte : *cinq points d'or équipollés à quatre points d'azur*.

3^o L'*échiquetté* (60), ordinairement de cinq traits.

Quand il y en a moins, on doit le spécifier en blasonnant.

4^o Le *fretté* (61), qui sont des bandes et des barres s'entrelaçant, au nombre de six.

5^o Le *treillisé* (62), qui ne diffère du *fretté* que parce que les bandes et les barres sont clouées à leur rencontre; on exprime l'émail des clous.

6^o Les *losanges* (63) et le *losangé* (64), quand l'écu est rempli de losanges; de Craon porte : *losangé d'or et de gueules*.

7^o Les *fusées* ou le *fuselé*, qui ne diffèrent des losanges ou du losangé que parce que les figures sont plus allongées; X (65) porte : *d'argent à cinq fusées de sable mises en pal, au chef de même*.

8^o Les *mâcles*, qui sont des losanges, ajourés de losanges plus petits; Rohan (66) porte : *de gueules à neuf mâcles d'or*.

9^o Les *rustes* ou *rustres*, qui ne diffèrent des mâcles qu'en ce que l'ajour est circulaire; X (67) porte : *de gueules à trois rustes d'argent, 2 et 1*.

10^o Les *besants* et les *tourteaux*; les premiers sont toujours de métal, les seconds de couleur; X (68) porte : *d'azur à six besants d'argent, 3, 2 et 1*. Les besants peuvent être posés jusqu'au nombre de huit et non plus.

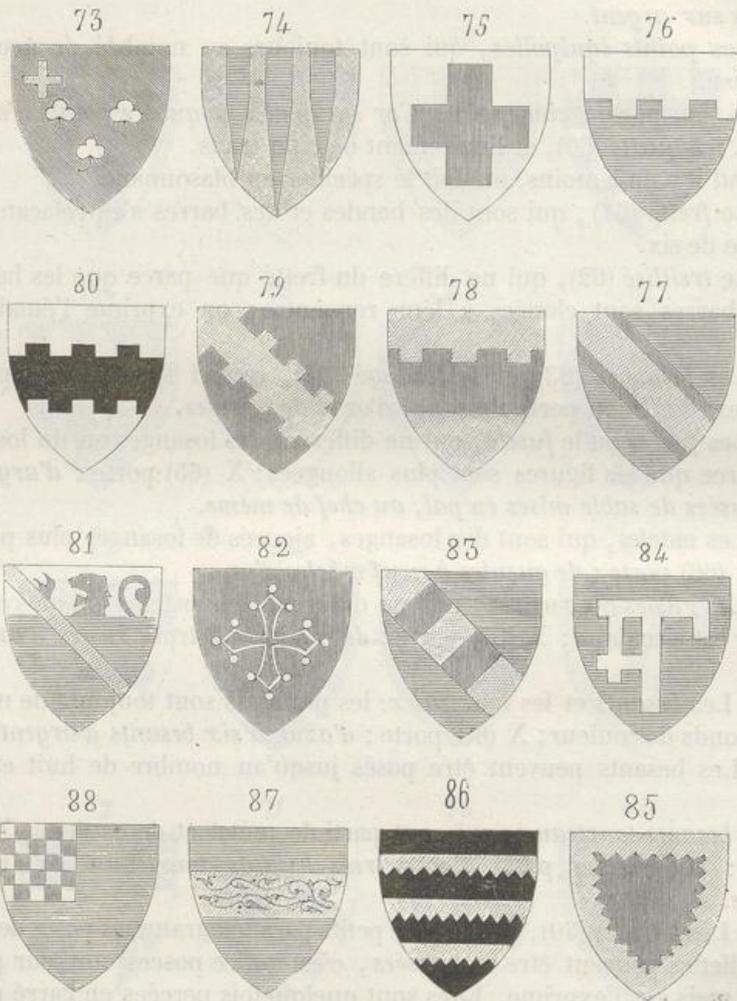
Les *besants-tourteaux*, qui sont parti de métal et de couleur; X (69) porte : *de gueules parti d'or à trois besants-tourteaux de l'un en l'autre*.

11^o Les *billetes* (70), qui sont de petits parallélogrammes posés debout. Les billetes peuvent être *renversées*, c'est-à-dire posées sur leur grand côté; mais on l'exprime. Elles sont quelquefois percées en carré ou en rond; on l'exprime également.

Toutes les pièces honorables du premier ordre ont divers attributs, ou subissent certaines modifications, dont voici la nomenclature :

Elles peuvent être *abaissées*; des Ursins (71) porte : *bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'or, chargé d'une anguille ondoyante d'azur, abaissé sous un autre chef d'argent, chargé d'une rose de gueules*; — *accompagnées* ou *environnées*, c'est lorsque autour d'une pièce principale, comme est la croix, la bande, le sautoir, etc., il y a plusieurs

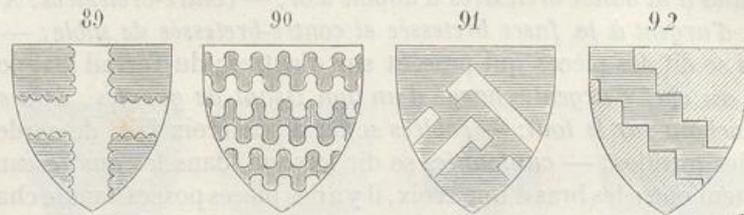
autres pièces dans les cantons; X (72) porte : *de sable à la croix d'argent, accompagnée de quatre billettes de même*; — *adextrées*, qui se place au côté dextre de l'écu; X (73) porte : *de sinople à trois trèfles d'argent adextrés d'une croix d'or*; — *aiguisées*; X (74) porte : *d'or aux trois*



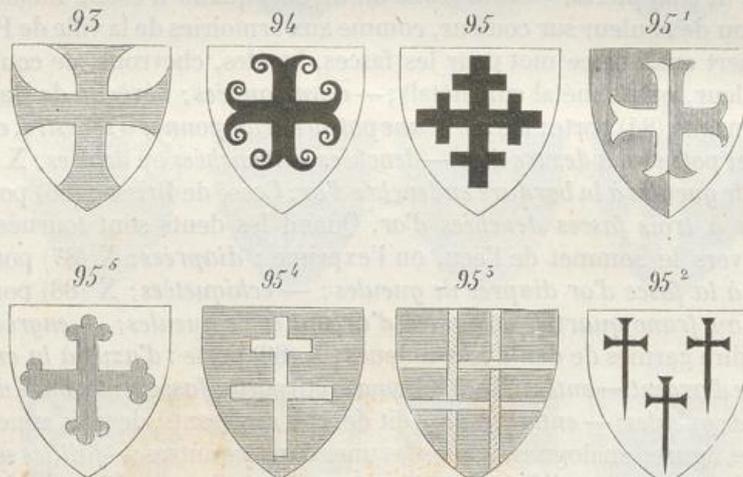
pals aiguisés d'azur; — *alésées*; Xintrailles (75) porte : *d'argent à la croix alésée de gueules*; — *bandées* (fig. 71); *barrées* se dit dans le même sens que barré; *bastillées* se dit d'un chef, d'une fasce, d'une bande, crénelés vers la pointe de l'écu; X (76) porte : *d'azur bastillé de trois pièces au chef d'argent*; — *bordées*; X (77) porte : *d'azur à la bande*

d'or, bordée de gueules; — *bourdonnées* se dit communément d'une croix garnie, à l'extrémité de ses bras, de boutons semblables à des bourdons de pèlerins; — *bretessées*; X (78) porte : *d'or à la fasce de gueules bretessées de deux pièces et deux demies*; — *bretessées à doubles*; X (79) porte : *de gueules à la bande bretessées à double d'or*; — *contre-bretessées*; X (80) porte : *d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable*; — *brochantes* se dit des pièces qui passent sur d'autres; du Terrail (81) porte : *d'azur au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules, à la cotice d'or brochant sur le tout*; — *cablées* se dit d'une croix faite de cordes ou de câbles tortillés; — *cantonnées* se dit lorsque, dans les quatre cantons qui restent entre les bras d'une croix, il y a des pièces posées dans le champ; — *chargées* se dit de toutes sortes de pièces sur lesquelles d'autres sont superposées : ainsi le chef, la fasce, le pal, la bande, les chevrons, les croix, les lions, les bordures, etc., peuvent être chargés de besants, de croissants, de roses, etc.; X porte : *d'or à trois fascées de gueules, chargées chacune de cinq sautoirs d'argent*; — *chevronnées* se dit d'un pal ou de toute autre pièce chargée de chevrons, et de tout l'écu s'il en est rempli; — *cléchées*; Toulouse (82) porte : *de gueules à la croix cléchées, vidée et pommetée d'or*; — *componées*; X (83) porte : *d'azur à la bande componée d'or et de gueules de cinq pièces*; — *cousues* se dit du chef quand il est de métal sur métal, ou de couleur sur couleur, comme aux armoiries de la ville de Paris (on se sert aussi de ce mot pour les fascées, bandes, chevrons, de couleur sur couleur, ou de métal sur métal); — *cramponnées*; l'évêché de Hamen en Allemagne (84) porte : *d'azur à une potence cramponnée à sénestre, croisonnée et potencée à dextre d'or*; — *denchées, endenchées ou dentées*; X (85) porte : *de gueules à la bordure endenchée d'or*; Cossé de Brissac (86) porte : *de sable à trois fascées denchées d'or*. Quand les dents sont tournées la pointe vers le sommet de l'écu, on l'exprime : *diaprées*; X (87) porte : *d'azur à la fasce d'or diaprée de gueules*; — *échiquetées*; X (88) porte : *d'azur au franc quartier échiqueté d'argent et de gueules*; — *engrélées*, c'est-à-dire garnies de dents très-menues; X (89) porte : *d'azur à la croix engrélée d'argent*; — *entées*; Rochechouart (90) porte : *fascé, enté, ondé d'argent et de gueules*; — *entrelacées* se dit de trois croissants, de trois anneaux et autres figures analogues, posées les unes dans les autres; — *faillies* se dit des chevrons rompus; d'Oppède (91) porte : *d'azur à deux chevrons faillis d'argent, le premier à dextre, le second à sénestre*; — *florencées* se dit de la croix dont les bras se terminent par des fleurs de lis; — *gringolées* se dit des pièces telles que les croix, sautoirs, etc., terminées par des têtes de serpent; — *haussées* se dit lorsque des pièces telles que fascées, chevrons, etc., occupent dans l'écu une place plus élevée que celle qui leur est habituellement affectée; — *mouvantes* se dit des pièces qui semblent sortir du chef, des angles, des flancs ou de la pointe de l'écu; — *ondées* se dit des pièces, pals, fascées, chevrons, bordures, etc., découpées en ondes; — *resarcelées*, bordées d'un linéament d'un autre émail; — *retraitées* se dit des bandes, pals et fascées qui, de l'un de leurs côtés, ne touchent pas au bord de

l'écu; — *vivrées*; X (92) porte : *d'or à la bande vivrée d'azur*; — *vidées* se dit des pièces à jour, à travers lesquelles on voit le champ de l'écu.

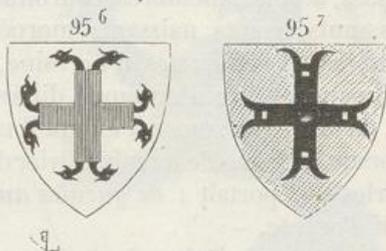


Les croix affectent des formes particulières; on les dit *pattées*; d'Argenté (93) porte : *d'argent à la croix pattée d'azur*; — *recercelées*; X (94)



porte : *d'argent à la croix recercelée de sable*; — *recroisettées*; X (95) porte : *d'argent à la croix recroisettée de sable*; — *ancrées*; X (95¹) porte : *parti de gueules et d'argent à la croix ancrée de l'un en l'autre*; — *fichées*; X (95²) porte : *d'argent aux trois croix fichées de sable, 2 et 1*; — *bastonnées* ou *clavelées*; X (95³) porte : *d'azur à une croix bastonnée d'or et d'argent, ou à quatre bastons, deux d'or et deux d'argent*; — *de Lorraine*; X (95⁴) porte : *d'azur à la croix de Lorraine d'argent*; — *tréflées*; X (95⁵) porte :

d'argent à la croix tréflée de gueules; — *gringolées*; c'est-à-dire dont les croisillons sont terminés par des têtes et coups de gringoles ou guivres; X (95⁶) porte : *d'argent à la croix de gueules gringolée de sable*;—*anillées*



ou *nellées*, c'est-à-dire dont les croisillons se terminent en fers de moulins; X (95⁷) porte : *d'or à la croix nellée de sable*. Les *croix écotées*, c'est-à-dire composées de deux branches d'arbre dont les rameaux sont coupés, *ondées*, *frettées*, *vairées*, etc., enfin chargées des figures qui chargent les pièces honorables.

Les figures naturelles usitées dans le blason peuvent être divisées en cinq classes : 1^o les figures humaines, 2^o les animaux, 3^o les plantes, 4^o les astres et météores; 5^o les éléments, c'est-à-dire l'eau, le feu, la terre. Les figures humaines sont ou de l'émail ordinaire du blason ou peintes en carnation, avec ou sans vêtements, de couleurs naturelles et ombrées. On dit : si ces figures sont vêtues et comment, couronnées, chevelées, ombrées, etc.; on indique leur attitude, leur geste, ce qu'elles portent et comment.

Les animaux les plus usités sont, parmi les quadrupèdes : le lion, le léopard, le loup, le taureau, le cerf, le bélier, le sanglier, l'ours, le cheval, l'écureuil, le chien, le chat, le lièvre, etc.; — parmi les oiseaux : l'aigle, aiglettes, le corbeau, les merlettes, le cygne, les alérions, les canetes, etc.; — parmi les poissons : le bar, le dauphin, le chabot, la truite, etc.; — parmi les reptiles : le serpent, le crocodile, la tortue, le lézard;—parmi les insectes : les mouches, abeilles, taons;—parmi les animaux fantastiques ou allégoriques : la sirène, le dragon, les ampsystères ou serpents ailés, le griffon, la salamandre, la licorne, etc. Les animaux représentés sur les armoiries regardent ordinairement la droite de l'écu; s'ils regardent la gauche, on les dit *contournés*.

Les lions et les léopards sont les animaux les plus ordinairement employés; ils ont par-dessus tous les autres le privilège d'être héraldiques, c'est-à-dire que leur forme et leur posture sont soumises à des règles fixes. Le lion est toujours figuré de profil : il est *rampant*, c'est-à-dire élevé sur ses pattes de derrière, la patte dextre de devant élevée, et la

patte sénestre de derrière en arrière; ou *passant*, autrement dit *léopardé*, s'il paraît marcher. Le léopard montre toujours son masque de face, sa posture habituelle est d'être passant; s'il rampe, on le dit *lionné* ou *ram-pant*.

Le lion et le léopard ont des termes accessoires qui leur sont communs; ils sont armés, lampassés, accolés, membrés, couronnés, adossés, affrontés, contournés, contrepassants, issants, naissants, mornés, diffamés, burellés, bandés, coupés, partis, fascés, échiquetés, d'hermine, de vair. Le lion *armé* se dit des ongles qui peuvent être d'un émail différent de celui du reste du corps; *lampassé*, de la langue; *morné*, lorsqu'il n'a ni langue, ni dents ni ongles; *diffamé*, lorsqu'il n'a pas de queue. Olivier de Clisson, connétable de France sous Charles VI, portait : *de gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or*, etc.

Pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, les animaux héraldiques étaient figurés d'après certaines formes de convention qu'il est nécessaire de bien connaître, car ce n'est pas sans raison qu'elles avaient été adoptées. Les différentes figures qui couvrent l'écu étant destinées le plus souvent à être vues de loin, il fallait que leur forme fût très-accentuée. Les artistes de ces époques l'avaient compris; si les membres des animaux ne sont pas bien détachés, si leur mouvement n'est pas exagéré, si leur physionomie n'est pas parfaitement distincte, à une certaine distance ces figures perdent leur caractère particulier, et ne présentent plus qu'une tache confuse. Depuis le XIV^e siècle, le dessin décoratif s'est amolli, et les figures héraldiques ont perdu ce caractère qui les faisait facilement reconnaître. On a voulu donner aux animaux une physionomie plus réelle, et comme l'art héraldique est un art purement de convention, cette tentative était contraire à son principe. Il est donc d'une grande importance de se pénétrer des formes traditionnelles données aux animaux comme à toutes les autres figures, lorsqu'il s'agit de peindre des armoiries. Bien que nous ne puissions dans ce résumé donner des exemples trop nombreux, nous essayerons cependant de réunir quelques types qui feront comprendre combien l'on s'est écarté, dans les derniers siècles, des formes qui n'avaient pas été adoptées sans cause, et combien il est utile de les connaître: car, dans tous les armoriaux imprimés depuis la renaissance, ces types ont été chaque jour de plus en plus défigurés; c'est tout au plus si dans les derniers ouvrages qui traitent de cette matière on trouve quelques vestiges d'un dessin qui n'eut pas dû souffrir d'altération, puisque les armoiries sont des signes dont le principal mérite est de perpétuer une tradition. C'est surtout dans les monuments du XIV^e siècle que nous chercherons ces types, car c'est pendant ce siècle que l'art héraldique adopta des figures dont les caractères bien tranchés furent reproduits sans modifications sensibles jusqu'au moment où les artistes, habitués à une imitation vulgaire de la nature, ne comprirent plus les lois fondamentales de la décoration appliquée aux monuments, aux meubles, aux armes, aux vêtements. Voici donc quelques-unes de ces figures :

Nous commencerons par le lion rampant (96) ; A, couronné.

96



A



Passant ou léopardé (97).

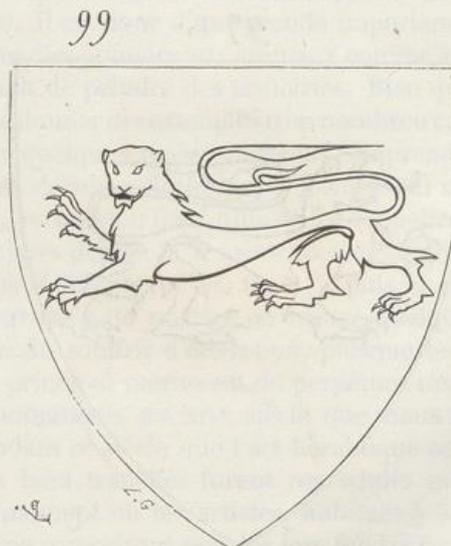
97



Issant (98).



Le léopard (99).



Le loup passant (100) ; ravissant , lorsqu'il est posé sur ses pattes de derrière.



Le cerf (101).



Le sanglier (102).

102



L'aigle éployée (103).

103



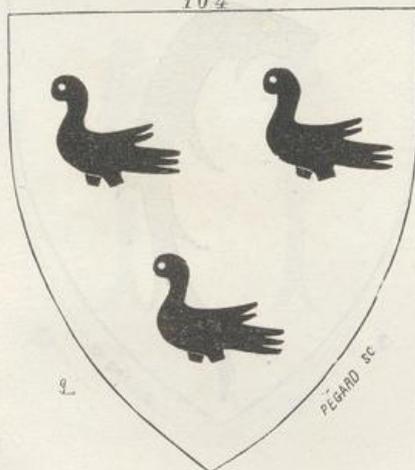
Au vol abaissé (103 bis).

103^{bis}



Les merlettes (104).

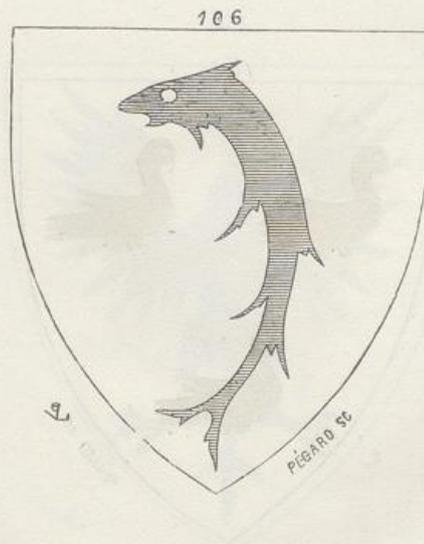
104



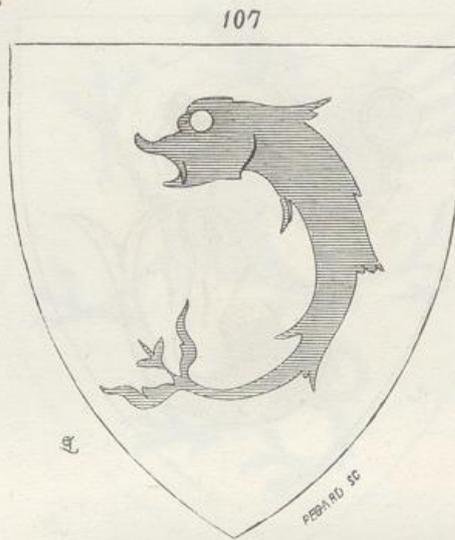
Les alérions (105).



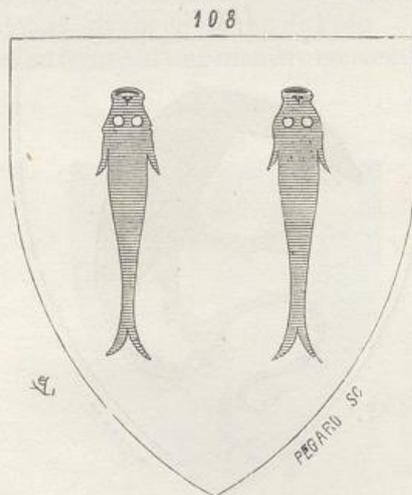
Le bar (106).



Le dauphin (107).



Le chabot (108).



La syrène (109).



Le dragon (110).



Le griffon (111).

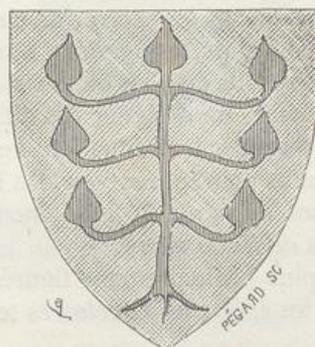
111



Les plantes, arbres, fleurs, fruits sont souvent employés dans les armoiries. Si ce sont des arbres, on les désigne par leur nom. Nogaret porte : *d'argent au noyer de sinople arraché*. c'est-à-dire dont les racines sont visibles et se détachent sur le champ de l'écu.

Quelques arbres sont figurés d'une manière conventionnelle. Créqui (112)

112



porte : *d'or au créquier de gueules*. On désigne par *chicot* des troncs

d'arbre coupé, sans feuilles. Lorsque des feuilles sont posées sur le champ, on en indique le nombre et l'espèce.

Il en est de même pour les fruits. Les noisettes dans leur enveloppe sont dites, en blason, *coquerelles*. Les fleurs se désignent par le nombre de leurs feuilles, *trèfle*, *quarte-feuilles*, *quinte-feuilles*. Toutes sortes de fleurs et de feuilles sont employées dans les armoiries; cependant on ne rencontre guère avant le xv^e siècle que les roses, le pavot, le trèfle, les quarte et quinte-feuilles et la fleur de lis¹. En désignant l'espèce et le nombre des fleurs ou fruits dans l'écu, on doit également indiquer s'ils sont accompagnés de feuilles, on les dit alors *feuillés*; s'ils pendent à une branche, on les dit *soutenus*. Les fruits que l'on rencontre le plus souvent dans les anciennes armoiries sont : les pommes, les pommes de pin, les raisins, les glands, les coquerelles. Les quarte et quinte-feuilles sont percées par le milieu d'un trou rond qui laisse voir le champ de l'écu. La rose se dit *boutonnée* lorsque son cœur n'est pas du même émail que la fleur. Parmi les astres, ceux qui sont le plus anciennement employés sont le soleil, les étoiles et le croissant; le soleil est toujours *or*. Quand il est de couleur, il prend le nom *d'ombre de soleil*. La position du croissant est d'être montant, c'est-à-dire que ses cornes sont tournées vers le chef de l'écu. Quand ses cornes regardent la pointe de l'écu, on le dit *versé*; *tourné* lorsqu'elles regardent le flanc dextre; *contourné* si elles regardent le flanc sénestre. On dit encore des croissants en nombre, et suivant leur position, qu'ils sont *tournés en bande*, *adossés*, *appointés*, *affrontés*, *mal ordonnés*. L'étoile est ordinairement de cinq pointes; s'il y en a davantage, il faut le spécifier en blasonnant. X porte : *de gueules à trois étoiles de huit raies d'or*, 2 et 1. L'arc-en-ciel se peint toujours au naturel, en fasce, légèrement cintré.

Les éléments, qui sont le feu, la terre et l'eau, se présentent sous diverses formes : le feu est *flamme*, *flambeau allumé*, *brandons*, *charbons ardents*; la terre est figurée sous forme de *monts*, *roches*, *terrasses*; l'eau, sous forme d'*ondes*, de *sources*, de *rivières*.

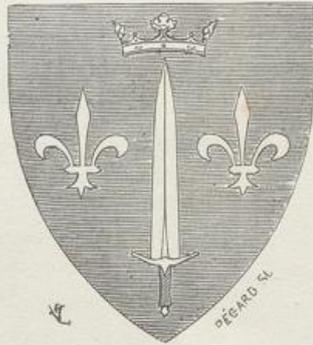
Les figures artificielles qui entrent dans les armoiries sont : 1^o les instruments de cérémonies sacrées ou profanes; 2^o les vêtements ou ustensiles vulgaires; 3^o les armes de guerre, de chasse; 4^o les bâtiments, tours, villes, châteaux, ponts, portes, *gallées*, *naves* ou *nefs* (galères et navires), etc.; 5^o les instruments des arts ou des métiers. Il est nécessaire, suivant la méthode ordinaire, de désigner ces différents objets par leurs noms en blasonnant, de marquer leur situation, leur nombre et les émaux des différents attributs qu'ils peuvent recevoir. Du Lis (113) porte : *d'azur à une épée d'argent en pal la pointe en haut, surmontée d'une couronne et accostée de deux fleurs de lis de même*.

Parmi les armes le plus ordinairement figurées dans les anciennes armoiries, on distingue les *épées*, les *badelaires* (épées courtes, larges et

¹ Voy. le mot FLEUR DE LIS.

recourbées), les *flèches*, les *lances*, les *haches*, les *masses*, les *étriers*,

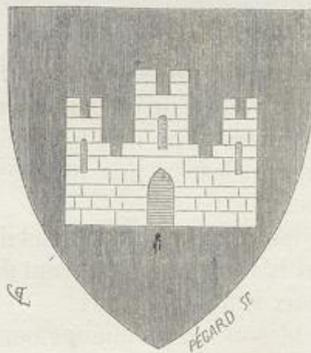
113



les *éperons*, les *molettes d'éperons*, les *heaumes*, les *cors*, les *huchets*, les *épieux*, les *rets*, etc.

Les châteaux sont quelquefois surmontés de tourelles, on les dit alors *sommés* de tant; on les dit *maçonnés* de..., lorsque les joints de pierre sont indiqués par un émail différent. Le royaume de Castille (114) porte :

114



de gueules, au château sommé de trois tours d'or, maçonné, ajouré d'azur.

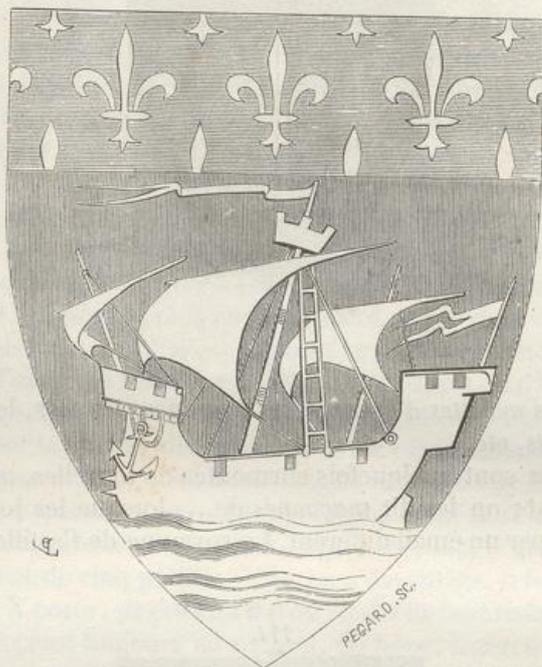
Les tours surmontées d'une tourelle se disent *donjonnées*. Si les tours n'ont point de donjons, mais seulement un couronnement crénelé, on doit dire *crénelé* de tant de pièces.

Ajouré se dit lorsque les portes ou fenêtres des tours ou châteaux sont

d'un émail différent du bâtiment. Les mêmes termes s'appliquent aux autres bâtiments. *Essoré* se dit d'un bâtiment dont le toit est d'un autre émail.

Un navire est *fretté, habillé*, lorsqu'il est muni de tous ses agrès et voiles. Paris (115) porte : *de gueules à la nef frettée, habillée d'argent,*

115



flottant sur des ondes de même, au chef cousu de France ancien. Si le navire est sans mâts et sans voiles, on dit *navire arrêté*. Quand les ancres sont peintes de différents émaux, on doit le spécifier. La *trabe* est la traverse (la vergue), la *stangue* c'est la tige (le mât), les *gumènes* sont les câbles qui attachent l'ancre.

Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails pour ce qui concerne les divers instruments ou bâtiments qui figurent dans les armoiries; nous renvoyons nos lecteurs aux traités spéciaux.

Brisure, en termes de blason, est un changement que l'on fait subir aux armoiries pour distinguer les branches d'une même famille. On ne brisait dans l'origine que par le changement de toutes les pièces, en conservant seulement les émaux. Ainsi les comtes de Vermandois, sortis de la maison de France, portaient : *échiqueté d'or et d'azur, au chef de France*. Plus tard on brisa en changeant les émaux et conservant les pièces. La branche aînée de Mailli porte : *d'or à trois maillets de sinople*; les Mailli de Bourgogne portent : *de gueules à trois maillets d'or*; d'autres branches portent : *d'or aux maillets de sable, d'or à trois maillets d'azur*. On brisa aussi en changeant la situation des pièces, ou en retranchant quelques-

unes des pièces. Mais la manière de briser qui fut la plus ordinaire en France consistait à ajouter une pièce nouvelle aux armoiries pleines de la famille. Dès la fin du XIII^e siècle, les princes du sang de la maison de France brisèrent de cette manière, et l'on choisit comme brisure des pièces qui n'altéraient pas le blason principal, tels que le *lambel*; Orléans porte : *de France au lambel à trois pendants d'argent pour brisure*; — *la bordure*; Anjou porte : *de France à la bordure de gueules*; — *le bâton peri*; Bourbon porte : *de France au bâton peri en bande de gueules*; — *le canton*, *la molette d'éperon*, *le croissant*, *l'étoile*, *le besant*, *la coquille*, *la croisette*, *la tierce*, *quarte ou quinte-feuille*. On brise encore en écartelant les armes de sa maison avec les armes d'une famille dans laquelle on a pris alliance.

Dans les exemples que nous avons donnés, nous avons choisi pour les écus la forme généralement adoptée pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles¹, forme qui fut modifiée pendant les XVI^e et XVII^e siècles; on leur donna alors un contour moins aigu et terminé souvent à la pointe en accolade.

Les femmes mariées portent des écus accolés; le premier écusson donne les armes de l'époux, et le second les leurs. Pour les écus des filles, on adopta, dès le XIV^e siècle, la forme d'un losange.

Des figures accessoires accompagnent les écus armoyés. A dater de la fin du XIV^e siècle, on voit fréquemment les écus soutenus par des *supports* et *tenants*, surmontés quelquefois de *cimiers*, *timbres*, et se détachant sur des *lambrequins*.

Le support est un arbre, auquel est suspendu l'écu; les tenants sont une ou deux figures d'hommes d'armes, chevaliers, couverts de leurs armures et de la cotte armoyée aux armes de l'écu. L'origine de cette manière d'accompagner l'écu se trouve dans les tombeaux des XIII^e et XIV^e siècles. Dans l'église de l'abbaye de Maubuisson, devant l'autel de saint Michel, on voyait, à la fin du siècle dernier, le tombeau de Clarendon de Vendel, sur lequel ce personnage était représenté vêtu d'une cotte de mailles avec son écu placé sur le corps, *émanché de quatre pièces*. Il existe encore dans les cryptes de l'église de Saint-Denis un assez grand nombre de statues de princes du sang royal, morts à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e, qui sont représentés de la même manière, couchés sur leurs tombes. Nous citerons entre autres celle de Robert de France, comte de Clermont, seigneur de Bourbon (provenant des Jacobins de Paris), ayant son écu pendu en bandoulière incliné du côté gauche, portant : *de France (ancien) à la cotice de gueules*; celle de Louis de Bourbon, petit-fils de saint Louis, de même; celle de Charles d'Alençon, dont l'écu porte : *de France (ancien) à la bordure de gueules chargée de seize besants*

¹ Il ne paraît pas que des règles fixes aient été adoptées pendant les XIII^e et XIV^e siècles pour la forme ou la proportion à donner aux écus, ils sont plus ou moins longs par rapport à leur largeur ou plus ou moins carrés; il en existe au XIII^e siècle (dans les peintures de l'église des Jacobins d'Agen, par exemple) qui sont terminés à la pointe en demi-cercle.

de...., etc. (voy. TOMBEAU). Dans les deniers d'or, Philippe de Valois est représenté assis sur un pliant, tenant son épée haute de la main droite et de la gauche s'appuyant sur l'écu de France. Dans les nobles à la rose et les nobles Henri d'Angleterre, ce prince est figuré debout dans un navire dont il sort à mi-corps, tenant en sa droite une épée haute et en sa gauche un écu écartelé de France et d'Angleterre. Dans les angelots, l'écu est attaché à une croix qui tient lieu de mât au vaisseau. Prenant la partie pour le tout, on donna bientôt à ces monnaies d'or le nom d'*écus d'or*.

Il est encore une façon de tenants, c'est celle qui consiste à faire porter l'écu par des Mores, des sauvages, des sirènes, des animaux réels ou fabuleux. L'origine de cet usage se trouve dans les tournois. Les chevaliers faisaient porter leurs lances, heaumes et écus par des pages et valets déguisés en personnages étranges ou en animaux. Pour ouvrir le pas d'armes, les *tenants* du tournoi faisaient attacher leurs écus à des arbres sur les grands chemins, ou en certains lieux assignés, afin que ceux qui voudraient combattre contre eux allassent toucher ces écus. Pour les garder, on mettait des nains, des géants, des Mores, des hommes déguisés en monstres ou en bêtes sauvages; un ou plusieurs hérauts d'armes prenaient les noms de ceux qui touchaient les écus des tenants. Au célèbre tournoi qui eut lieu en 1346, le premier de mai, à Chambéry, Amédée VI de Savoie fit attacher son écu à un arbre, et le fit garder par deux grands lions, qui depuis cette époque devinrent les tenants des armoiries de Savoie; ce prince choisit probablement ces animaux pour tenants, parce que le Chablais et la duché d'Aoste, ses deux principales seigneuries, avaient des lions pour armoiries. Les écus armoyés, timbres, cimiers et devises des chevaliers qui figurèrent à ce tournoi, restèrent déposés au nombre de vingt pendant trois siècles dans la grande église des pères de Saint-François à Chambéry; ce ne fut qu'en 1660 environ que les bons pères, en faisant badigeonner leur église, enlevèrent ce précieux monument.

Charles VI paraît être le premier des rois de France qui ait fait porter son écu et sa devise par des tenants. Juvénal des Ursins raconte que ce prince, allant à Senlis pour chasser, poursuivit un cerf qui avait au cou une chaîne de cuivre doré; il voulut que ce cerf fût pris aux lacs sans le tuer, ce qui fut exécuté, « et trouva-t-on qu'il avoit au col ladite chaîne où avoit écrit : *Cæsar hoc mihi donavit*. Et dès lors, le roy, de son mouvement, « porta en devise le cerf volant couronné d'or au col, et partout où on « mettoit ses armes, y avoit deux cerfs tenant ses armes d'un côté et de « l'autre. 1380. » Depuis, Charles VII, Louis XI et Charles VIII, conservèrent les cerfs ailés comme tenants des armes royales. Louis XII et François I^{er} prirent pour tenants, le premier, des porcs-épics, le second, des salamandres, qui étaient les animaux de leurs devises. A partir du xv^e siècle, presque toutes les familles de la noblesse française adoptèrent des tenants pour leurs armoiries; mais cet usage n'avait rien de rigoureux, et on changeait souvent, suivant les circonstances, les supports ou

tenants de ses armes. Telle famille, qui avait pour tenants de son écusson des sauvages ou des Mores, le faisant peindre dans une chapelle, changeait ces figures profanes contre des anges. Les armes de Savoie, par exemple, dont nous avons parlé, étaient soutenues par un ange sur l'une des portes du couvent de Saint-François à Chambéry, avec cette devise : *CruX fidelis inter omnes*. Les armoiries des villes furent aussi, à partir du x^ve siècle, représentées avec des supports : Bâle a pour support un dragon ; Bordeaux deux béliers ; Avignon deux gerfauts, avec cette devise : *Unquibus et rostro*. Souvent les supports furent donnés par le nom des familles ; ainsi la maison des Ursins avait deux ours pour supports. Les supports sont parfois variés : les rois d'Angleterre ont pour supports de leurs armes, à droite, *un léopard couronné armé et lampassé d'azur* ; à gauche, *une licorne d'argent accolée d'une couronne et attachée à une chaîne d'or passant entre les deux pieds de devant et retournant sur le dos*. Mais ces supports sont postérieurs à la réunion de l'Écosse au royaume d'Angleterre ; avant cette époque, les supports des armes d'Angleterre étaient un lion et un dragon, ce dernier symbole à cause de l'ordre de la Jarretière dédié à saint Georges.

Pendant les tournois et avant l'entrée en lice, il était d'usage d'exposer les armoiries des combattants sur de riches tapis. Peut-être est-ce là l'origine des lambrequins sur lesquels, à partir du x^ve siècle, on peignit les armoiries. Lorsqu'un tenant se présentait au pas d'armes, son écu ou sa targe était, dans certaines circonstances, suspendu dans un pavillon qu'il fallait ouvrir pour le faire toucher par ceux qui se faisaient inscrire pour jouter. « Le premier samedi du mois de may l'an 1450, le pavillon
« fut tendu, comme il estoit de coutume, et comme toujours se continua
« chacun samedi de l'an, durant l'emprise des susdicts. Si vint audict
« pavillon un jeune escuyer de Bourgogne, nommé Gérard de Rossillon,
« beau compaignon, haut et droit, et de belle taille ; et s'adrece ledict
« escuyer à Charolois le héraut, luy requerant qu'il luy fist ouverture ; car
« il vouloit toucher la targe blanche, en intention de combatre le chevalier
« entrepreneur de la hache, jusques à l'accomplissement de vingt-cinq
« coups. Ledict héraut luy fist quverture, et ledict Gérard toucha : et de
« ce fut fait le rapport à messire Jacques de Lalain, qui prestement en-
« voya devers luy pour prendre jour...¹. » On peut voir encore dans cet usage l'origine des lambrequins qui semblent découvrir l'écu. Il faut dire aussi que dès le x^ve siècle les heaumes des chevaliers qui devaient jouter étaient armés d'un lambrequin en étoffe ou en cuir doré et peint, déchiqueté sur les bords ; cette sorte de parure qui accompagne le timbre surmontant l'écu, et qui tombe des deux côtés, paraît être le principe de cet accessoire que l'on trouve joint aux armoiries pendant les x^ve et x^{vii}e siècles...
« Le tymbre doibt estre sur une pièce de cuir bouilly, laquelle doibt estre
« bien faultrée d'ung doy d'espez, ou plus par dedans ; et doibt contenir

¹ *Mémoires d'Olivier de la Marche*, I. I^{er}, chap. XXI.

« ladite pièce de cuir tout le sommet du heaulme, et sera couverte ladite
 « pièce du lambequin, armoïé des armes de celui qui le portera. Et sur
 « ledit lambequin, au plus hault du sommet, sera assis ledit tymbre, et
 « autour d'icellui aura ung tortis des couleurs que voudra ledit tour-
 « noyeur, du gros du bras ou plus ou moins à son plaisir¹. » Nous l'avons
 dit déjà au commencement de cet article, les chevaliers et princes qui se
 présentaient dans la lice pour jouter adoptaient des armes de fantaisie et
 ne paraissaient avec leurs armes héréditaires qu'exceptionnellement. On
 prenait trop au sérieux les armoiries de famille pour les livrer aux hasards
 de combats qui n'étaient qu'un jeu. Il est curieux de lire à ce sujet le
 passage des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, fort expert en ces matières.
 « D'autre part, dit-il², se présenta Michau de Certaines sur un cheval cou-
 « vert de *ses armes* : dont plusieurs gens s'émerveillèrent; et sembloit à
 « plusieurs, que considéré que les armes d'un noble homme sont et doyvent
 « estre l'émail et la noble marque de son ancienne noblesse, que nullement
 « ne se doit mettre en danger d'estre trébuchée, renversée, abatue, ne
 « foulée si bas qu'à terre, tant que le noble homme le peut détourner ou
 « deffendre : car d'aventurer la riche monstre de ses armes, l'homme aven-
 « ture plus que son honneur, pour ce que d'aventurer son honneur n'est
 « despense que le sien, et ce où chacun a pouvoir; mais d'aventurer ses
 « armes, c'est mis en avanture la parure de ses parens et de son lignage,
 « et avanturé à petit prix ce où il ne peut avoir que la quantité de sa
 « part; et en celle manière est mis à la mercy d'un cheval et d'une beste
 « irraisonnable (qui peut estre portée à terre par une dure atteinte, ou
 « choper à par soy ou mémarcher); ce que le plus preux et plus seur
 « homme du monde ressongue bien, et doute de porter sur son dos en
 « tel cas... »

La veille du tournoi, les tournoyeurs étaient invités à faire déposer leurs
 armes, heaumes, timbres et bannières à l'hôtel des *juges diseurs*. Ces
 armes, déposées sous les portiques de la cour, étaient examinées par les
 juges pour en faire le *département*. « Item, et quant tous les heaulmes
 « seront ainsi mis et ordonnez pour les départir, viendront toutes les dames
 « et damoiselles et tous seigneurs, chevaliers et escuiers, en les visitant
 « d'ung bout à autre; là présens les juges qui maineront troys ou quatre
 « tours les dames pour bien veoir et visiter les timbres et y aura ung hérault
 « ou poursuivant qui dira aux dames, selon l'endroit où elles seront, le
 « nom de ceulx à qui sont les timbres, ad ce que s'il y en a nul qui ait des
 « dames mesdit, et elles touchent son timbre, qu'il soit le lendemain pour
 « recommandé. Toutefois nul ne doibt estre batu audit tournoy, se non
 « par l'advis et ordonnance des juges, et le cas bien desbatu et atteint
 « au vray, estre trouvé tel qu'il mérite pugnicion; et lors en ce cas doibt

¹ *Traicté de la forme et devis d'ung tournoy*. Les mss. du livre des tournois par le
 roi René. Bib. imp. (Voy. celui n° 8351.)

² Liv. I^{er}, chap. XXI.

« estre si bien batu le mesdisant, et que ses épaules s'en sentent très-bien, et par manière que une autrefois ne parle ou médie ainsi deshonnement des dames, comme il a accoutumé¹. »

Ces timbres, dont on surmonta les écussons armoyés, ne furent, comme les supports et tenants, que des accessoires variables pendant le cours du x^v^e siècle. Un noble qui avait jouté d'une façon brillante pendant la durée d'un tournoi, la tête couverte d'un heaume timbré de quelque emblème singulier, et sous le nom du *chevalier de la licorne, du dragon, etc.*, timbrait de ce heaume l'écu des armes de sa famille, pendant un certain temps, ou sa vie durant, si de nouvelles prouesses ne faisaient oublier les premières. Ce ne fut qu'à la fin du x^v^e siècle que l'on adopta pour les timbres, comme pour les couronnes, des formes qui indiquèrent le degré de noblesse ou les titres des nobles (VOY. LAMBREQUIN, TIMBRE). Ce n'est qu'au xvii^e siècle que les armes de France furent couvertes et enveloppées d'un pavillon ou tente, c'est-à-dire d'un baldaquin et de deux courtines, ce support ou enveloppe étant réservée depuis lors pour les empereurs et rois. Voici comment se blasonnaient ces armes : *d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une, l'écu environné des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, timbré d'un casque entièrement ouvert, d'or; par dessus, la couronne fermée à l'impériale de huit rayons, hautement exhaussée d'une double fleur de lis d'or, qui est le cimier; pour tenants, deux anges vêtus de la cotte d'armes de France; le tout couvert du pavillon royal semé de France, doublé d'hermine, et pour devise : « Lilia non laborant, neque nent. »* Sous Henri IV et Louis XIII, l'écu de Navarre était accolé à celui de France, et l'un des anges était vêtu de la cotte d'armes de Navarre. Jusqu'à Charles V, les fleurs de lis étaient sans nombre sur champ d'azur; ce fut ce prince qui réduisit leur nombre à trois en l'honneur de la sainte Trinité. Depuis le xvii^e siècle, les ducs et pairs enveloppèrent leurs armes du pavillon, mais à une seule courtine. L'origine de cette enveloppe est, comme nous l'avons vu plus haut, le pavillon dans lequel les *tournoyeurs* se retiraient avant ou après l'entrée en lice, et non point le manteau impérial, royal ou ducal; c'est donc un contre-sens de placer la couronne au-dessus du pavillon, le pavillon devrait au contraire recouvrir la couronne; et, en effet, dans les premières armes peintes avec le pavillon, la couronne est posée sur l'écu, et le pavillon enveloppe le tout. Cette erreur, que nous voyons se perpétuer, indique combien il est essentiel, en fait d'armoiries, de connaître les origines de toutes les parties principales ou accessoires qui les doivent composer.

Le clergé régulier et séculier, comme seigneur féodal, adopta des armes dès le xiii^e siècle; c'est-à-dire que les abbayes, les chapitres, les évêchés eurent leurs armes; ce qui n'empêcha pas les évêques de porter leurs armes héréditaires. Ceux-ci, pour distinguer leurs écussons de ceux des mem-

¹ *Traicté de la forme et devis d'ung tournoy*. Bib. imp., man. 8354; et les *OEuvres chois.* du roi René, par M. le comte de Quatrebarbes. Angers, 1835.

bres séculiers de leur famille, les surmontèrent du chapeau épiscopal ou de la mitre, alors que la noblesse ne posait aucun signe au-dessus de ses armes. Nous avons vu des clés de voûte, des peintures des XIII^e et XIV^e siècles, où les écussons des évêques sont surmontés du chapeau ou de la mitre¹. Le chapeau épiscopal et le chapeau de cardinal ont la même forme; seulement le premier est vert et n'a que dix glands aux cordons de chaque côtés, posés 1, 2, 3 et 4; tandis que le second est rouge et les cordons terminés chacun par quinze glands, posés 1, 2, 3, 4 et 5.

Dès le XIII^e siècle, la décoration peinte ou sculptée admit dans les édifices un grand nombre de figures héraldiques, et les armoiries exercèrent une influence sur les artistes jusqu'au commencement du XVI^e siècle. La peinture monumentale n'emploie guère, pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, que les émaux héraldiques; elle ne modèle pas ses ornements, mais, comme dans le blason, les couche à plat en les *redessinant* par un trait noir. Les harmonies de la peinture héraldique se retrouvent partout pendant ces époques. Nous développons ces observations dans le mot *PEINTURE*, auquel nous renvoyons nos lecteurs.

Un grand nombre de vitraux de l'époque de saint Louis ont pour bordure et même pour fond des fleurs de lis, des tours de Castille. A Notre-Dame de Paris, deux des portails de la façade présentaient dans leurs soubassements des fleurs de lis gravées en creux. Il en est de même au portail de l'église de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons. Le trumeau central de la porte principale de l'église de Semur en Auxois, qui date de la première moitié du XIII^e siècle, est couvert des armes de Bourgogne et de fleurs de lis sculptées en relief. A Reims, à Chartres, les vitraux des cathédrales sont remplis de fleurs de lis. A la cathédrale de Troyes on rencontre dans les vitraux du XIV^e siècle les armes des évêques, celles de Champagne. Les villes et les corporations mêmes prirent aussi des armoiries; les *bonnes villes*, celles qui s'étaient plus particulièrement associées aux efforts du pouvoir royal pour s'affranchir de la féodalité, eurent le droit de placer en chef les armes de France; telles étaient les armes de Paris, d'Amiens, de Narbonne, de Tours, de Saintes, de Lyon, de Béziers, de Toulouse, d'Uzès, de Castres, etc. Quelques villes même portaient : *de France*, particulièrement dans le Languedoc. Les corporations prenaient pour armes généralement des figures tirées des métiers qu'elles exerçaient; il en était de même pour les bourgeois anoblis. En Picardie, beaucoup d'armoiries des XV^e et XIV^e siècles sont des rébus ou armes parlantes, mais la plupart de ces armes appartenaient à des familles sorties de la classe industrielle et commerçante de cette province.

Ce fut à la fin du XIII^e siècle, sous Philippe le Hardi, que parurent les premières lettres de noblesse en faveur d'un orfèvre nommé Raoul (1270)². Depuis lors les rois de France usèrent largement de leur prérogative; mais

¹ A Vézelay, XIII^e siècle; dans la cathédrale de Carcassonne, XIV^e siècle, etc.

² Le présid. Hénault; *Abrégé chron. de l'Histoire de France*.

ils ne purent faire que l'ancienne noblesse d'extraction considérât ces nouveaux anoblis comme gentilshommes. Les armoiries de la nouvelle noblesse, composées non plus au camp, en face de l'ennemi, mais par quelque héraut dans le fond de son cabinet, n'ont pas cette originalité d'aspect, cette netteté et cette franchise dans la répartition des émaux et des figures que nous trouvons dans les armoiries de l'ancienne noblesse.

Au commencement de son règne, Louis XV renchérit encore sur ses prédécesseurs en instituant la *Noblesse militaire*¹. Les considérants qui précèdent cet édit indiquent encore des ménagements envers la noblesse de race, et les tendances de la monarchie, désormais maîtresse de la féodalité.

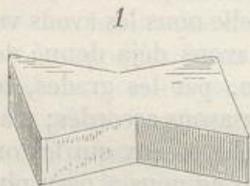
« Les grands exemples de zèle et de courage que la Noblesse de notre
« Roïaume a donné pendant le cours de la dernière guerre, disent ces con-
« sidérants, ont été si dignement suivis par ceux qui n'avaient pas les
« mêmes avantages du côté de la naissance, que nous ne perdrons jamais
« le souvenir de la généreuse émulation avec laquelle nous les avons vus
« combattre et vaincre nos ennemis : nous leur avons déjà donné des
« témoignages authentiques de notre satisfaction, par les grades, les
« honneurs et les autres récompenses que nous leur avons accordés; mais
« nous avons considéré que ces grâces, personnelles à ceux qui les ont
« obtenues, s'éteindront un jour avec eux, et rien ne nous a paru plus
« digne de la bonté du Souverain que de faire passer jusqu'à la postérité
« les distinctions qu'ils ont si justement acquises par leurs services. La
« Noblesse la plus ancienne de nos États, qui doit sa première origine à la
« gloire des armes, verra sans doute avec plaisir que nous regardons la
« communication de ses Privilèges comme le prix le plus flatteur que
« puissent obtenir ceux qui ont marché sur ses traces pendant la guerre.
« Déjà ennoblis par leurs actions, ils ont le mérite de la Noblesse, s'ils
« n'en ont pas encore le titre; et nous nous portons d'autant plus volon-
« tiers à le leur accorder, que nous suppléerons par ce moyen à ce qui
« pouvait manquer à la perfection des lois précédentes, en établissant dans
« notre Roïaume une Noblesse Militaire qui puisse s'acquérir de droit
« par les armes, sans lettres particulières d'anoblissement. Le Roi
« Henry IV avait eu le même objet dans l'article xxv de l'édit sur les
« tailles, qu'il donna en 1600.... »

L'institution des ordres militaires avait créé au xiii^e siècle des confréries assez puissantes pour alarmer les rois de la chrétienté. C'était la féodalité, non plus rivale et disséminée, mais organisée, armée et pouvant dicter les plus dures conditions aux souverains. Le pouvoir monarchique, après avoir brisé le faisceau, voulut le relier autour de lui et s'en faire un rempart : il institua, pendant les xv^e et xvi^e siècles, les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; pendant le xvii^e, l'ordre de Saint-Louis; et, plus tard encore, Louis XV établit l'ordre du Mérite-Militaire peu de temps après la promulgation de l'édit dont nous avons cité un extrait. Ces institutions effaçaient

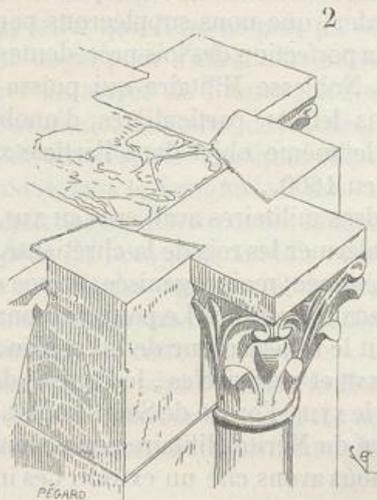
¹ Édit du mois de novembre 1750.

les derniers écussons armoyés. Désormais la noblesse devait se reconnaître par un signe général, non plus par des signes individuels. La monarchie tendait à mettre sur le même rang, à couvrir du même manteau, toute noblesse, qu'elle fût ancienne ou nouvelle, et la nuit du 4 août 1789 vit briser, par l'Assemblée constituante, des écussons qui, voilés par le pouvoir royal, n'étaient pour la foule que le signe de privilèges injustes, non plus le souvenir et la marque d'immenses services rendus à la patrie. L'écusson royal de Louis XIV avait couvert tous ceux de la noblesse française; au jour du danger il se trouva seul; il fut brisé; cela devait être.

ARONDE, s. f. (QUEUE D'). Sorte de crampon de métal, de bois ou de pierre, ayant la forme en double d'une queue d'hirondelle, et qui sert à maintenir l'écartement de deux pierres, à réunir des pièces de bois de charpente, des madriers, des planches (1). Cette espèce de crampon a été employé de toute antiquité. Lorsqu'on déposa l'obélisque de Louqsor pour le transporter en France, on trouva sous le lit inférieur de ce bloc de granit une queue d'aronde en bois qui y avait été incrustée dans l'origine pour prévenir la rupture d'un *fil*. Dans les fragments de constructions



antiques dont on s'est servi à l'époque gallo-romaine pour élever des enceintes de villes, on rencontre souvent des entailles qui indiquent l'emploi fréquent de queues d'aronde en fer ou en bronze. Nous en avons trouvé en bois dans des constructions romanes de la première époque. Quelquefois aussi la baseule des chapiteaux des colonnes engagées, cantonnant des piles carrées, des XI^e et XII^e siècles, est maintenue postérieurement par une



fausse coupe en queue d'aronde (2). Il en est de même pour les corbeaux